



RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DE LA CALI

Communauté d'Agglomération du Libournais

Conseil communautaire du 10 avril 2024

PREAMBULE

La présentation du rapport de budget primitif 2024 s'inscrit dans la continuité de celle des années précédentes, l'objectif étant d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers. Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessible les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

Afin d'assurer la communication de ces éléments budgétaires, l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif. Cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la collectivité, après l'adoption par le conseil communautaire et dans des conditions définies par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au 1er janvier 2024, les collectivités abandonnent l'instruction budgétaire et comptable propre à leur strate (M14 pour les communes et EPCI) pour adopter la M57, qui harmonise les règles applicables à l'ensemble des collectivités. Seuls continuent à appliquer leur propre référentiel les services industriels et commerciaux (M4).

Le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est porté de 5 à 12 jours pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. L'allongement de ces délais vise un objectif de meilleure information des élus.

LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2024

- **Les points clés de la Loi de Finances :**
 - Un abondement stable des dotations de péréquation verticale de +320 M€ (comme en 2023) et un écrêtement de la dotation forfaitaire toujours suspendu pour 2024. +90 M€ pour la dotation d'intercommunalité, dont 60 M€ seront financés par l'écrêtement de la CPS.
 - Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité de 3,9% en 2024 et une fraction de TVA qui restera dynamique (+3.5%).
 - Une Loi de Finances de soutien à l'investissement local vert et l'obligation de voter un budget vert : les collectivités de plus de 3500 habitants devront joindre à leurs comptes administratifs (dès 2024) et à leurs budgets primitifs (à compter de 2025) une annexe budgétaire ventilant les dépenses d'investissement en fonction de leur impact pour la transition écologique.
- **Les points clés de la Loi de programmation des finances publiques 2023- 2027 :**
 - Des concours financiers de l'Etat aux collectivités revalorisés chaque année et des mesures exceptionnelles qui ont été importantes en 2023.
 - Instauration d'un objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national fixé à +4,8% en 2023 et à +2,0% en 2024.

ELEMENTS ESSENTIELS A RETENIR DU BUDGET PRIMITIF 2024

La préparation du budget 2024 s'inscrit dans un **contexte économique marqué par l'incertitude et la persistance de l'inflation** où les collectivités territoriales subissent de plein fouet la hausse des prix et la hausse de rémunération de leurs agents (revalorisation du point d'indice) et sans indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui reste stable.

Néanmoins en dépit de ce contexte, **La Cali ne perd pas de vue les objectifs qu'elle s'est fixée depuis plusieurs années soit :**

- **Un ratio de désendettement inférieur à 10 ans**
- **Des épargnes positives**
- **Une stabilité fiscale en 2024**

Et prend en compte les projets d'envergure pour 2024 comme :

- L'arrivée de l'unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité Civile ;
 - Le projet de construction de 5 ALSH ;
 - La ré-ouverture de la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle
 - Le renforcement des actions en matière de santé et l'écriture d'un règlement d'intervention ;
 - L'aménagement des villages artisanaux de Saint-Denis et Coutras ;
 - Le soutien aux entreprises, aux commerces, à la politique agricole dans le cadre des nouveaux règlements d'intervention ;
 - L'élaboration du PLUI
 - Le lancement du Pôle d'Échange Multimodal autour de la gare de Libourne ;
 - La mise en place d'un « Bus France Services » ;
- **Une augmentation des charges essentiellement subie :**
 - Les contrats d'assurances et de maintenance
 - Le transport des structures enfances
 - Les subventions versées aux crèches associatives
 - Les augmentations incompressibles des charges de personnels (GVT, Point d'indice, Smic,...)
 - La collecte des ordures ménagères
 - Les cotisations obligatoires (SDIS,...)
 - Les charges financières
 - **Une évolution des recettes réelles sans augmenter les taux de fiscalité**, due principalement à l'actualisation des bases fiscales (+ 3.9 %) selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).
 - **Le respect de la règle de l'équilibre des opérations financières** : couverture de la dette bancaire en capital et le solde des reports par des ressources propres (Cf annexe « équilibres des opérations financières » de la maquette budgétaire)
 - Dépenses à couvrir : 1.34 M€
 - Ressources propres : 7.78 M€ (13.23 M€ en 2023)
 - Solde : 6.44 M€ (8.08 € en 2023)
 - Une prévision des dépenses imprévues en fonctionnement de 550 000 €
 - Des dépenses d'équipement 2024 inscrites à hauteur de 16.5 M€ (hors report 2023) et financée à 50 % par des subventions et fonds propres et à 50% par emprunts
 - Un autofinancement en baisse : 3.4 M€ contre 5 M€ en 2023

FOCUS SUR LA FISCALITE

- **Revalorisation des bases : + 3.9%** (IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé)
- **La révision de croissance du PIB 2024** (de 1.4% à 1%) conduit à une hypothèse de **croissance de la TVA à + 3.5% entre 2023 et 2024**
- **Révision du calendrier de la suppression de la CVAE** avec un lissage de cette suppression jusqu'en 2026 pour une suppression définitive en 2027. Pour les collectivités, ce lissage ne produit pas d'effet.
- **Exonération sur délibération :**
 - Les habitations faisant l'objet d'amélioration de leur performance énergétique pour les logements achevés depuis plus de 10 ans (dispositif applicable à compter du 1er janvier 2025) ;
 - Les habitations neuves satisfaisant à des critères de performance énergétique et environnementale supérieurs à la norme actuelle (dispositif applicable au 1er janvier 2024)
- **Report de l'application** de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels au 1^{er} janvier 2026.

I – BUDGET PRINCIPAL

En accord avec le comptable public, les résultats 2023 repris dans le budget primitif 2024 sont les suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement : + 2 391 230.78 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 3 176 215.22 €
- Résultat cumulé : + 5 567 446.00 €
- Résultat de la section d'investissement : - 1 220 599.66 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 910 625.79 €
- Résultat cumulé : - 2 131 225.45 €
- Solde des restes à réaliser : - 346 918.67 €

➔ Affectation des résultats comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 3 089 301.88 €
Report du déficit d'investissement (article R001)	- 2 131 225.45 €
Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068)	+ 2 478 144.12 €

Le budget primitif global présenté au vote du conseil communautaire pour l'exercice 2024 s'élève à **93 211 800 €** (87 361 000 € en 2023).

La section de fonctionnement s'élève à 69 204 000 € (66 905 000 € en 2023).

La section d'investissement à 24 007 800 € (20 456 000 € en 2023).

BUDGET PRINCIPAL CALI					
		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	61 915 000 €	66 905 000 €	65 779 189 €	69 204 000 €
	Dépenses Ordre	4 990 000 €		3 424 811 €	
	Recettes Réelles	66 215 000 €	66 905 000 €	69 096 000 €	69 204 000 €
	Recettes Ordre	690 000 €		108 000 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	19 466 000 €	20 456 000 €	23 599 800 €	24 007 800 €
	Dépenses Ordre	990 000 €		408 00 €	
	Recettes Réelles	15 166 000 €	20 456 000 €	20 282 989 €	24 007 800 €
	Recettes Ordre	5 290 000 €		3 724 811 €	

Par rapport au budget 2023, la section de fonctionnement évolue de + 3.4 % et la section d'investissement est en hausse de + 17.4 % :

Cette hausse s'explique par :

- En fonctionnement, l'évolution est contenue par rapport à la hausse de 2023, mais sa dynamique résulte d'une part des mesures gouvernementales sur la masse salariale, de la revalorisation des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, du

renchérissement des frais financiers, et d'autre part, du transfert de compétence (Gestion des eaux pluviales et urbaines et piscine de Saint-Seurin-sur l'Isle) ;

- En investissement, avec un niveau d'investissement soutenu pour conforter les principales compétences de La Cali (développement économique, aménagement des structures petite enfance – enfance, habitat, transport) ainsi que les projets qui impactent fortement le développement du territoire (accueil du 1^{er} contingent de l'UIISC et aménagement du Pôle d'échanges Multimodaux).

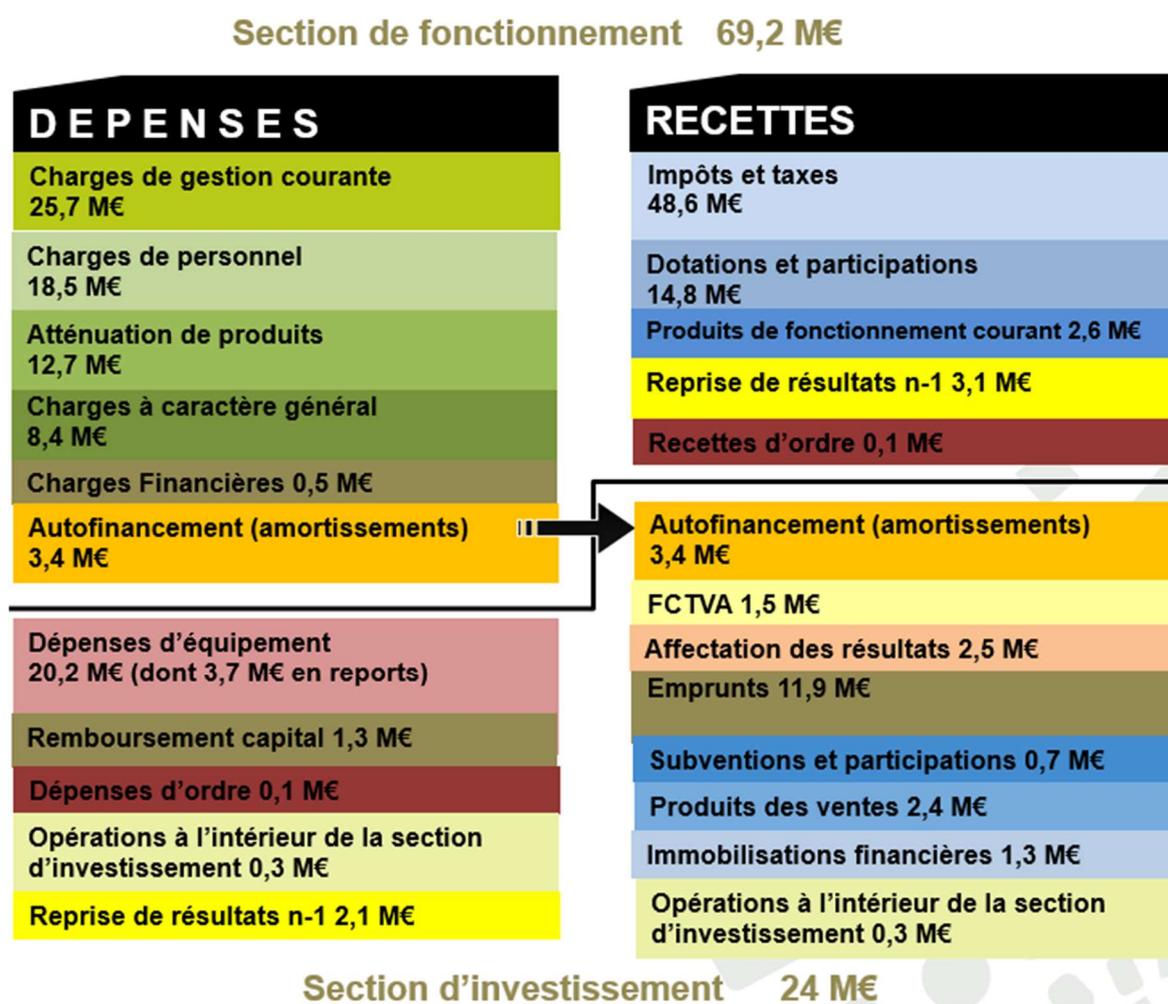
Après le versement des attributions de compensation aux communes (10.9 M€) et le reversement de la TEOM aux Syndicats (15.1 M€), La Cali dispose de 41.9 M€, c'est-à-dire **63 % de son budget de fonctionnement, pour financer :**

- Les charges de personnel : 18.5 M€
- Les charges à caractère général : 8.4 M€
- Les autres charges de gestion courante : 10.5 M€
- Le FNGIR et autres reversement de fiscalité : 1.8 M€
- Les charges financières : 0.5 M€
- Les charges exceptionnelles : 0.05 M€

➔ Soit un total de **39.8 M€**

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 3.4 M€, qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital (1.3 M€) et d'autofinancer pour 2.1 M€ les investissements 2023.

1) LA STRUCTURE SIMPLIFIEE DU BUDGET PRINCIPAL ET LES MARGES D'EPARGNE



2) LA STRUCTURATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Elles sont composées principalement des produits de fonctionnement suivants :

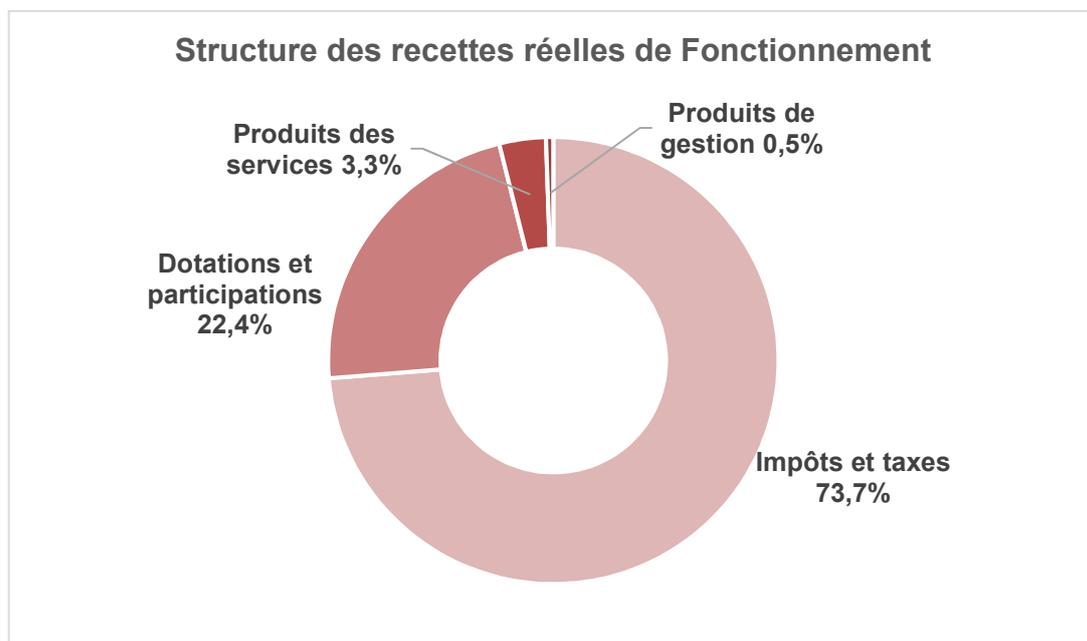
- **Les ressources fiscales (impôts et taxes) ;**
- **Les dotations et participations (DGF, compensations fiscales, DCRTP et participations diverses) ;**
- **Les produits des services et de gestion ;**

Elles s'élèvent à 66 M€ au BP 2024, affichant une augmentation de 4.7 % par rapport au budget de 2023 (+ 3 M€), selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - MONTANT en K€	BP 2023	BP 2024
Impôts et taxes	46 135	48 647
Contributions directes	20 578	16 186
Impôts ménages larges (TH et TF)	4 791	4 991
CFE	8 537	9 112
CVAE	5 250	
IFER	366	404
TA FNB	67	70
TASCOM	1 567	1 609
Fraction de TVA-TH	9 816	10 027
Fraction de TVA-CVAE		5 303
Attribution de compensation reçue	382	391
TEOM	14 000	15 125
Attribution FPIC	1 090	1 075
Solde impôts et taxes	270	540
Dotations et participations	14 536	14 778
DGF	6 793	6 753
Compensations fiscales	2 474	2 769
DCRTP	1 528	1 510
Solde participations dont subventions CAF-MSA	3 741	3 746
Autres produits de fct courant	2 338	2 551
Produits des services	1 994	2 211
Produits de gestion	344	340
Atténuations de charges	30	30
Produits de fonctionnement	63 039	66 006

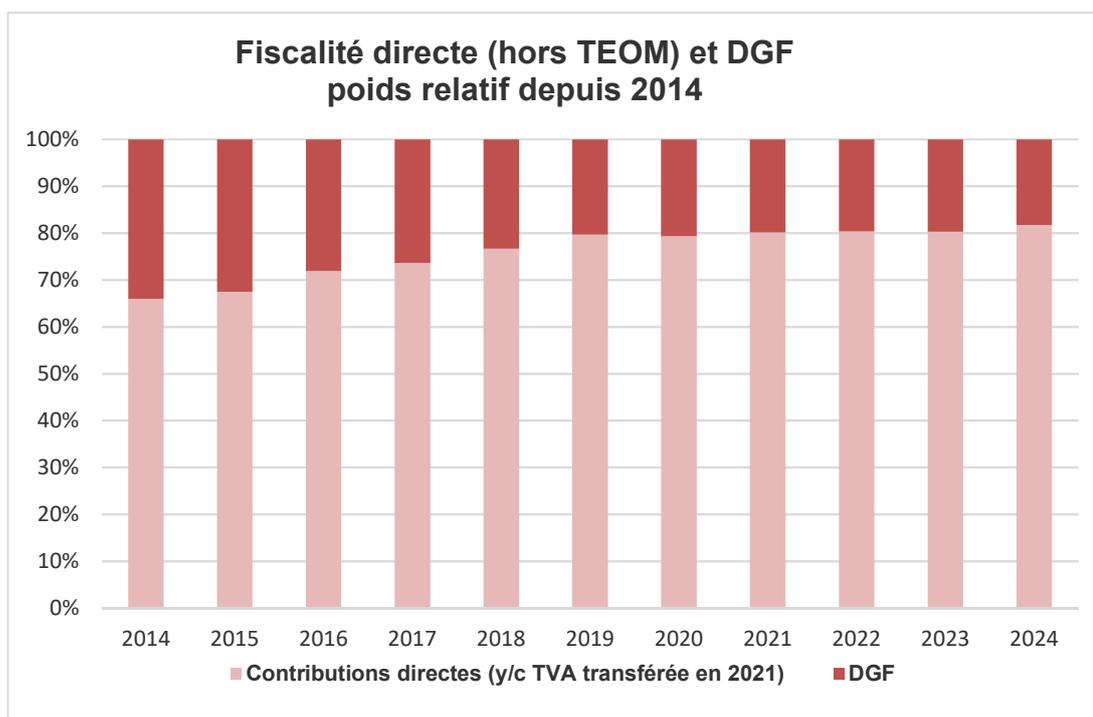
Au sein des recettes réelles de fonctionnement, **les recettes fiscales représentent 73.7 % (73.2 % en 2023) et les dotations et participations 22.4 % (23.1 % en 2023), soit 96.1 % au total.**

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE	BP 2023	BP 2024
Impôts et taxes	73,2%	73,7%
Contributions directes	32,6%	24,5%
Fraction TVA	15,6%	24,3%
Attribution de compensation reçue	0,6%	0,6%
TEOM	22,2%	22,9%
Attribution FPIC	1,7%	1,6%
Solde impôts et taxes	0,4%	0,8%
Dotations et participations	23,1%	22,4%
DGF	10,8%	10,2%
Compensations fiscales	3,9%	4,2%
DCRTP	2,4%	2,3%
Solde participations diverses	5,9%	5,7%
Autres produits de fonctionnement courant	3,7%	0,0%
Produits des services	3,2%	3,3%
Produits de gestion	0,5%	0,5%
Atténuations de charges	0,0%	0,0%
Produits de fonctionnement	100%	100%



En 2024, dans l'ensemble Fiscalité/Dotations (hors fiscalité affectée à la TEOM), il ressort :

- Une baisse continue du poids relatif de la DGF depuis 2014 (33 % en 2014 pour 18% en 2024).
- Une progression de la fiscalité qui passe de 67 % en 2014 à 82 % en 2024.



a) Les ressources fiscales (48.6 M€, soit + 5.4 % par rapport au BP 2023)

Ce poste se partage entre :

- **les impôts « économiques », + 4.5 % par rapport à 2023 et qui représentent 33.8 % avec la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;**
- **les impôts « ménages », + 2.8 % par rapport à 2023 et qui représentent 31 % avec la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.**

Après la réforme de la taxe d'habitation en 2020, La Cali a vu, en 2023 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée compensée par une fraction supplémentaire de TVA. Mais cette suppression qui devait être totale dès 2024 sera étalée dans le temps pour n'être effective qu'en 2027 pour les entreprises.

S'ajoutent à cela la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (31.1 %) reversée aux Syndicats, la Taxe de séjour (0.55 %) intégralement reversée à l'Office de Tourisme. Le solde se compose des attributions de compensations reçues (0.8 %) et de l'attribution du FPIC (2.2 %) et depuis 2024, du reversement de la Taxe d'habitation sur les logements vacants (0.55 %) par les communes conformément au pacte financier et fiscal.

Les bases de taxe foncière des locaux d'habitation et professionnelles augmentent de 3.9 %. Les bases de taxe foncière des locaux professionnels émanent de la mise à jour par l'administration fiscale des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (tarifs, secteurs, coefficients de localisation) pour application de l'article 1518 ter du CGI.

Les bases TH sur les résidences secondaires augmentent de 10.2 % et celles des logements vacants diminuent de 66%. Les bases nettes de FNB évoluent de 4.3 % en 2024. Les bases nettes CFE progressent de 6.7 %. Elles sont prévues à 30 362 k€ (contre 28 446 k€ au BP 2023).

Ainsi, le produit fiscal issu des bases d'imposition locales est estimé à 14.1 M€ en 2024 contre 13.3 M€ prévus au BP 2023, soit une progression de 0.776 M€ entre les BP 2023 et 2024.

Taux d'imposition

	2021	2022	2023	2024
Taux TH	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%
Taux FB	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%
Taux FNB	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%
Taux CFE	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%

Bases nettes d'imposition

k€	2021	2022	2023	2024
Base nette TH	4 758	5 554	6 285	6 667
dont base résidences secondaires	4 758	5 554	5 948	6 653
Base nette FB	83 924	87 655	93 582	97 219
Base nette FNB	2 558	2 641	2 828	2 949
Base nette CFE	26 095	27 026	28 446	30 362

Evolution nominale des bases nettes d'imposition

	Moy.	2022/21	2023/22	2024/23
Base nette TH	7,2%	16,7%	40,8%	6,08%
dont base résidences secondaires	6,3%	16,7%	36,4%	10,2%
Base nette FB	4,3%	4,4%	7,0%	3,9%
Base nette FNB	3,8%	3,2%	7,2%	4,3%
Base nette CFE	3,2%	3,6%	5,3%	6,7%

Produits fiscaux

k€	2021	2022	2023	2024
Produit TH	454	530	600	636
Produit FB	3 600	3 760	4 014	4 171
Produit FNB	160	165	176	184
Produit 3 Taxes ménages	4 214	4 455	4 790	4 991
Produit CFE	7 831	8 111	8 537	9 112
Produit fiscal total	12 045	12 566	13 327	14 103

2021 à 2022 : données CA

2023 et 2024 : données BP

La taxe additionnelle au foncier non bâti (69K€) progresse de 4%. La compensation du produit de CVAE est fixée à 5 303 k€ en 2024 (+ 52 k€ par rapport au BP 2023). Le produit des IFR est fixée à 404 k€ en 2024 (soit + 38 k€ par rapport au BP 2023). Le produit de TASCOT est en hausse (+ 42 k€ par rapport au BP 2023), avec un coefficient TASCOT sur le territoire à 1.20 en 2024.

Le produit de TVA est en progression de + 211 k€ par rapport au BP 2023 (10 M€ en 2024). En effet, l'évolution du produit de TVA de la communauté d'agglomération est corrigée de la dynamique prévisionnelle entre 2023 et 2024. Cette correction entre l'écart de prévision entre la dynamique de TVA nette nationale prévisionnelle et définitive est appliquée chaque année

après constatation. Cette recette fiscale versée depuis 2021 se substitue à la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Sur les **16.2 M€** de contributions directes (impôts ménages et économiques, hors fraction de TVA), **10.9 M€** sont reversés sous forme **d'attribution de compensation aux communes** (soit 67 %).

L'attribution de compensation à recevoir des communes est quant à elle, **prévue pour 2024 à 391 k€**, contre **382 k€ en 2023**. Il y a actuellement 11 communes qui reversent une attribution de compensation à La Cali. Cela signifie que ces communes ont transféré à La Cali davantage de charges que le produit généré par leur ancienne taxe professionnelle.

Le montant du **FPIC** prévisionnel (qui sera notifié prochainement de manière définitive par l'Etat) s'élève à **1 075 k€** (-15 k€ par rapport à 2023).

b) Les dotations et participations (14.8 M€, soit + 1.7 % par rapport au BP 2023)

- **Les dotations prévisionnelles de l'Etat** représentent 10.2 % des recettes réelles de fonctionnement : **6.7 M€**, soit – 40 k€ par rapport au BP 2023.

La dotation globale de fonctionnement de La Cali (DGF), pas encore notifiée par la DGCL au moment du bouclage du budget, est composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation :

- La dotation de compensation, correspondant à l'ancienne compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle au début des années 2000. Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité. Un écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI à hauteur de 60 millions d'euros est prévu dans la LF 2024 pour abonder de manière complémentaire la dotation d'Intercommunalité : soit une évolution de -1,5% sur la part CPS des EPCI en 2024
- La dotation d'intercommunalité, qui évolue en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscal, du revenu moyen par habitant et du potentiel fiscal. Son montant devrait être en légère progression par rapport à 2023.

La population DGF de la communauté est estimée à 95 510 habitants. La population INSEE du territoire a progressé de 579 habitants entre 2023 et 2024 (de 93 653 à 94 232 habitants). La dotation d'intercommunalité serait de 2 2572 k€, soit en progression de 16 k€. La progression de cette enveloppe s'explique par la hausse de population, la communauté étant toujours en garantie de non baisse. La dotation de compensation serait de 4 180 k€, soit une baisse de 57 k€.

Potentiel fiscal 4 taxes

k€	2021	2022	2023	2024
Potentiel fiscal total	30 127	30 866	32 765	34 021
/ Population D.G.F.	93 911	94 295	94 914	95 510
= Potentiel fiscal 4T par habitant	320,80	327,33	345,21	356,21

Ecart au potentiel fiscal moyen de la catégorie d'EPCI

	2021	2022	2023	2024
Potentiel fiscal 4T de la catégorie	414,61	413,39	432,45	446,31
Ecart au PF de la catégorie	-22,63%	-20,82%	-20,17%	-20,19%

Comparaison au CIF moyen de la catégorie d'EPCI

	2021	2022	2023	2024
Coefficient d'Intégration Fiscale	36,92%	38,92%	40,11%	41,08%
CIF moyen	38,06%	38,72%	39,58%	39,71%
Ecart au CIF moyen	-2,98%	0,52%	1,36%	3,45%

DGF

k€	2021	2022	2023	2024
Dotation d'intercommunalité	1 808	1 895	1 931	2 269
Garantie	722	645	625	303
Dotation d'intercommunalité	2 530	2 540	2 557	2 573
Dotation de compensation	4 364	4 268	4 244	4 180
DGF	6 894	6 808	6 800	6 753

- **Les compensations fiscales s'élèvent à 2.77 M€**, soit + 295 k€ par rapport à 2023. Elles résultent des exonérations décidées par la loi et compensées par l'Etat.

Compensations fiscales

k€	2021	2022	2023	2024
Compensations TH	0	0	0	0
Compensations FB	189	193	209	220
Comp. FB contribuables modestes	4	0	0	0
Comp. FB zones urbaines / QPV	2	2	2	2
Comp. FB LF21	182	189	205	215
Comp. FB immeubles	2	2	3	3
Compensation FNB	0	0	0	0
Compensations CFE / CVAE	2 034	2 197	2 264	2 549
Comp. CFE LF21	1 657	1 763	1 784	2 004
Comp. CFE zones	3	2	1	1
Autres compensations CFE / CVAE	373	432	479	544
TOTAL Compensations	2 223	2 390	2 473	2 769

- **La DCRTP** diminue légèrement et s'élève à **1.510 M€** (soit – 18 k€ par rapport à 2023).
- **Les subventions** représentent 5.7 % des ressources de fonctionnement. **Le produit attendu des subventions de fonctionnement est de 3.7 M€**. Les subventions les plus importantes concernent l'activité liée à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, versées principalement par la CAF (2.64 M€). On trouve ensuite les subventions perçues par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département (pour 1.07 M€).

c) Les produits des services et de gestion (2.55 M€, €, soit + 3.9 % par rapport au BP 2023)

- **Les produits liés à l'activité des services (2.2 M€)** augmentent de 3.3 % par rapport au BP 2023, soit + 217 k€.

Les produits des services regroupent :

- Les recettes des usagers pour les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (crèches, ALSH, espaces jeunes) pour un montant de **1.16 M€** soit + 117 k€ par rapport à 2023. Les tarifs seront actualisés en septembre 2024.
 - Les recettes relatives aux mises à disposition du personnel entre La Cali et ses communes membres ou d'autres organismes et les valorisations du personnel communautaire affecté aux budgets annexes (Pépinière, Gemapi), d'un montant de **524 k€** (475 k€ en 2023). Cette augmentation est liée principalement à la revalorisation du point d'indice.
 - Les recettes issues de la refacturation des services communs aux CCAS/CIAS (**324 k€**, soit + 23 k€ par rapport au BP 2023).
- **Les autres recettes** regroupent principalement les loyers (204 k€), dont le montant reste stable par rapport au BP 2023, les remboursements d'assurances (100 k€) et les remboursements sur rémunération de personnel (30 k€).

3) LA STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Elles se décomposent en six rubriques principales :

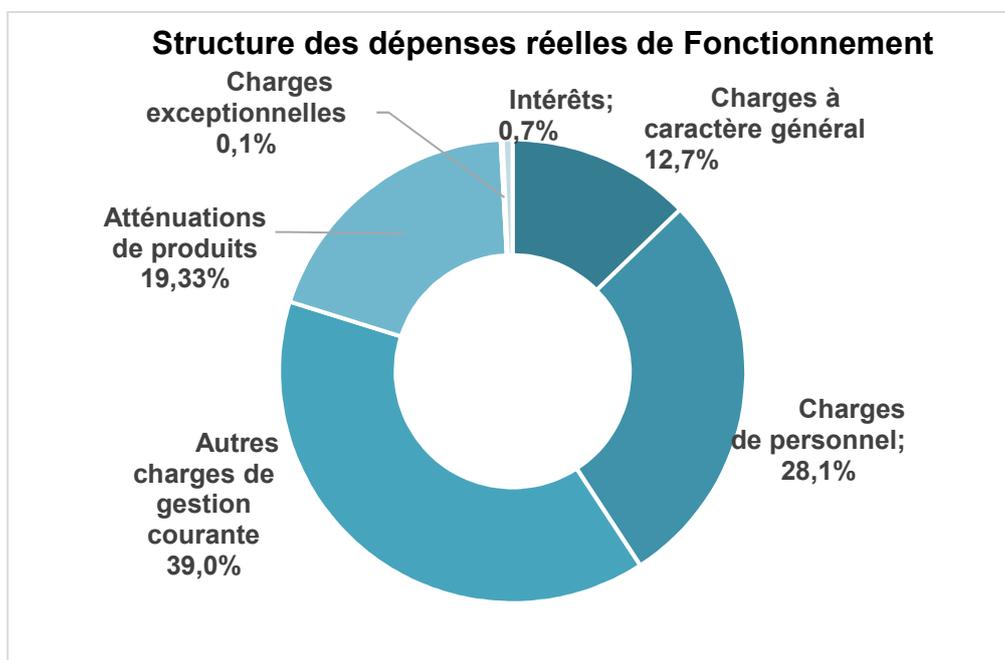
- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les atténuations de produits
- Les charges exceptionnelles
- Les charges financières

CHARGES DE FONCTIONNEMENT – MONTANT en k€	2023	2024
Charges à caractère général	7 508	8 370
Charges de personnel	17 533	18 478
Autres charges de gestion courante	23 460	25 672
Elus	381	393
Service d'incendie	1 564	1 661
Collecte déchets et traitements	14 000	15 125
CIAS	950	900
Subvention fonct. personnes de droit privé	1 791	2 074
PETR	281	282
Subvention OTI	240	240
Subvention PORT LIBOURNE	90	103
Subvention BA TRANSPORT	1 250	1 450
Subvention au BA CENTRE AQUATIQUE	2 550	3 040
Déficit BA PEPINIERE	110	172
Déficit BA ZAE	141	122
Subvention Syndicat Zone d'activité aéroportuaire	26	0
Solde autres charges de gestion courante	86	110
Atténuations de produits	12 166	12 716
Régularisation sur fraction TVA-TH n-1		221
Régularisation sur fraction TVA-CVAE n-1		122
Attribution Compensation versée	11 030	10 880
Prélèvement FNGIR	796	796
Solde atténuations de produits	290	697
Charges de fonctionnement courant	60 617	65 236
Autre charges	194	85
Charges de fct hors intérêts	60 811	65 321
Intérêts	249	455
Charges de fonctionnement	61 060	65 776

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget 2024 s'élèvent à 65.8 M€ (contre 61 M€ en 2023), soit une augmentation de 7.7 % par rapport au budget de 2023 (+ 4 716 k€).

Au sein des dépenses réelles de fonctionnement, **les charges de gestion courante représentent 39 %** (38.4 % en 2023), **les charges de personnel 28.1 %** (stables par rapport à 2023), **les atténuations de produits 19.33%** (stables par rapport à 2023) et **les charges à caractère général 12.7 %** (12.3 % en 2023).

CHARGES DE FONCTIONNEMENT STRUCTURES	2023	2024
Charges fct courant strictes	0,794	79,85%
Charges à caractère général	12,3%	12,7%
Charges de personnel	28,7%	28,1%
Autres charges de gestion courante	38,4%	39,0%
Atténuations de produits	19,80%	19,33%
Charges de fonctionnement courant	99,3%	99,2%
Charges exceptionnelles larges	0,3%	0,1%
Charges de fct hors intérêts	99,6%	99,3%
Intérêts	0,4%	0,7%
Charges de fonctionnement	100,0%	100,0%



a) Les charges de personnel (18.5 M€, soit + 5.4 % par rapport au BP 2023)

Ces dépenses représentent 28.1 % des dépenses réelles de fonctionnement de La Cali.

Les principaux évènements impactant l'évolution 2024 sont les suivants :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT), augmentation de 1,5% du point d'indice en année pleine et la revalorisation générale de +5 points d'indices à l'ensemble des agents publics, SMIC et revalorisation des grilles : + 574 k€
- Optimisation et non remplacement de postes : - 620 k€
- Mises à disposition (ALSH) : + 160 k€
- Remplacements et postes non permanents : + 460 k€
- Création de postes 2024 : + 285 k€

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le montant global prévisionnel de la masse salariale pour 2024 est de **18.478 M€ (soit + 944 k€ par rapport au BP 2023)**.

b) Les charges à caractère général (8.4 M€, soit + 11.5 % par rapport au BP 2023)

Ces dépenses s'établissent en 2023 à 8.4 M€ (contre 7.5 M€ au BP 2023, soit + 862 k€) et représentent 11.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

De façon générale, le contexte d'inflation pèse toujours sur le budget 2024 au travers des indexations des marchés.

Parmi les principales dépenses qui expliquent la hausse de ce chapitre :

- Les contrats de prestation de service et de maintenance pour **1 714 k€** (contre 1 529 k€ en 2023, soit + 9%) ;
- Les études pour **776 k€**, contre 747 k€ en 2023 (dont principalement 611 k€ pour l'habitat contre 473 k€ en 2023) ;
- Les contrats d'assurance et d'honoraires pour **394 k€**, contre 228 k€ en 2023 ;
- Le transport des structures enfance pour **328 k€**, contre 218 k€ en 2023 ;
- Le transfert de la compétence GEPU pour **250 k€** (financé par les attributions de compensation des communes pour un montant équivalent) ;
- Les fournitures d'entretien, de petit équipement et vêtements de travail pour **149 k€** (136 k€ en 2023) ;

En revanche, le budget énergétique diminue en 2024 (**329 k€**, contre 365 k€ en 2023), mais ce poste de dépense demeure bien supérieur à ce qu'a pu connaître La Cali par le passé, signe d'une tension persistante sur ce secteur.

Le poste des dépenses d'entretien des bâtiments, terrains, réseaux et matériel roulant diminue également (350 k€ contre 476 k€ en 2023).

c) Les autres charges de gestion courante (25.7 M€, soit + 9.5 % par rapport au BP 2023)

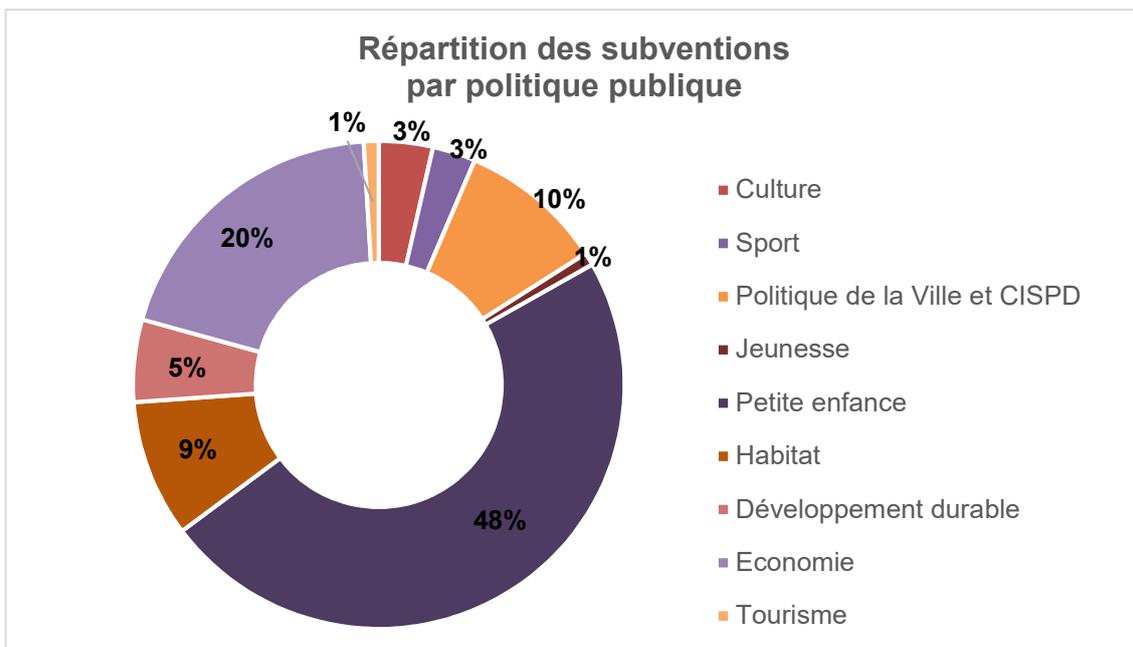
Premier poste du budget de La Cali, ces charges représentent 39 % des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation par rapport au BP 2023 de 2 212 k€.

Au titre des contributions obligatoires, la participation :

- au Service Départemental d'Incendie et de Secours (**SDIS**) s'élève à **1.66 M€**, montant en nette évolution par rapport à 2023 (+ 97 k€) ;
- aux syndicats des déchets (Smicval et Semoctom) s'élève à **15.1 M€**, financée par la TEOM, soit + 1.1 M€ ;

Au sein de ce chapitre, les subventions aux organismes de droit privé représentent pour le budget principal un total de **2.07 M€** (1.79 M€ inscrits en 2023, soit une augmentation de + 15.8 %, dont + 35 k€ pour les associations sportives, + 61 k€ pour les structures petite enfance, + 75 k€ pour les associations relatives au développement durable et + 116 k€ pour les associations relatives au développement économique).

Ces dépenses se répartissent ainsi :



Enfin au titre des activités suivies dans un budget annexe, le budget principal est amené à contribuer à l'équilibre de ces activités qui ne peuvent trouver à s'équilibrer par les seules redevances des usagers (notamment en raison des investissements et de l'inflation). **Ces subventions d'équilibre versées en 2024 aux budgets annexes représentent une charge pour le budget principal de 4.9 M€, montant en évolution de + 18 % par rapport au budget 2023 (4.1 M€).** Elles représentent près de 7.5 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.

La répartition de ces subventions par budget est la suivante :

- **Transport 1.45 M€ (1.25 M€ en 2023)**
- **Centres aquatiques 3.04 M€ (2.55 M€ en 2023)**
- **Pépinière d'entreprises 172 k€ (110 k€ en 2023)**
- **Port de Libourne/Saint-Emilion 103 k€ (90 k€ en 2023)**
- **ZAE Eygreteau, Frappe et Camparian 122 k€ (141 k€ en 2023)**

La subvention d'équilibre versée au budget du **CIAS** s'élève en 2024 à **900 k** (soit – 50 k€), celle versée à **l'Office de Tourisme intercommunal**, géré en EPIC, demeure stable **240 k€**.

d) Les atténuations de produits (12.7 M€, soit + 4.5% par rapport au BP 2023)

Elles regroupent notamment :

- Les dépenses de redistribution directes aux communes (**attributions de compensation**), prennent en compte le coût annuel des services mutualisés. Ces dépenses représentent en 2024 un montant de **10.88 M€, contre 11.17 M€ au BP 2023**.
- La taxe de séjour reversée intégralement à l'Office de Tourisme intercommunal pour un montant de **270 k€** (stable par rapport au BP 2023).
- Le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources créé en 2010 pour « neutraliser » les effets de la réforme de la taxe professionnelle, figé à **796 k€** depuis 2018.
- La régularisation de TVA-TH et TVA-CVAE en 2024, au vu des encaissements définitifs de l'Etat en 2023 : **343 k€**.
- Les dégrèvements sur contributions directes (friches commerciales) pour **28 k€** et les reversements de fiscalités aux communes (IFER) pour **33 k€**.

e) Les autres charges (85 k€, soit -109 k€ par rapport au BP 2023)

Ces dépenses incluent principalement le provisionnement pour dépréciation d'actifs circulants pour 35 k€.

f) Les charges financières (455 k€, soit + 206 k€ par rapport au BP 2023)

Les charges financières du budget principal sont composées notamment des intérêts de la dette pour un montant de 360 k€, en hausse de 120 k€ par rapport au BP 2023. Cette situation est en lien avec la hausse des taux d'intérêts et l'évolution de l'encours de dette de La Cali.

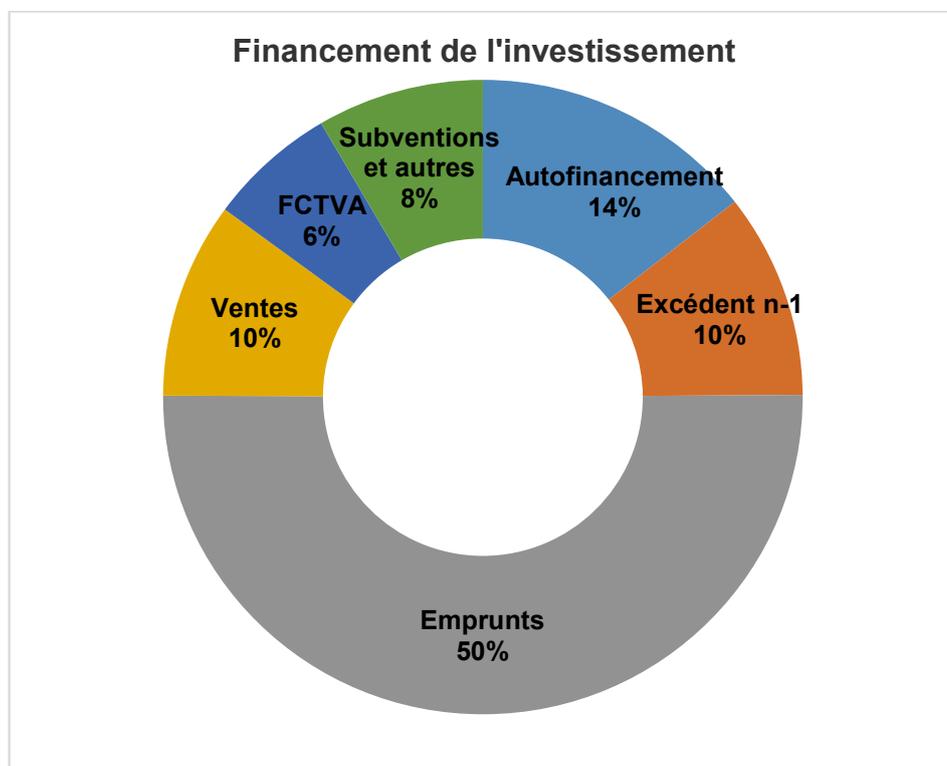
4) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA CALI

Le montant annuel des dépenses réelles d'investissement s'élève à **20.2 M€, dont 3.7 M€ en Reports (contre 17 M€ en 2023)**.

La Cali compte sur son budget principal 20 emprunts répartis auprès de 7 établissements bancaires. **Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2024 est de 12.097 M€** (soit une augmentation de 2.5 M€ par rapport à 2023). Le taux moyen de la dette s'élève à 2.50 % et a une durée de vie moyenne de 6 ans et 7 mois.

Le financement de ces investissements est assuré par :

- Les amortissements : 3.4 M€
- L'affectation des résultats antérieurs : 2.5 M€
- Les ressources propres extérieures (subventions, FCTVA, immobilisations financières) : 3.5 M€
- Le produit des cessions : 2.4 M€
- L'emprunt : 11.9 M€



L'emprunt, au même titre que les subventions, est une ressource budgétaire destinée à financer exclusivement des dépenses d'équipement. En revanche, son financement est global pour l'ensemble de ce type de dépenses. Il ne peut donc pas pallier une insuffisance de ressources propres afin de couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette. En 2024, l'emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 11.9 M€ (dont 2 M€ en report) contre 6.8 M€ prévus au BP 2023.

Il sera adapté, au cours de l'exercice, en fonction des besoins réels au regard du rythme d'avancement des investissements, pour être exécuté au plus juste.

LES RESSOURCES		24 008
RESSOURCES PROPRES		12 111
AUTOFINANCEMENT SUR L'EXERCICE		3 425
Amortissements des biens	3 425	
Virement à la section d'Investissem	0	
AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS		2 478
RESSOURCES PROPRES D'ORIGINE EXTERNE		3 541
Subventions	655	
Taxe d'aménagement	40	
FCTVA	1 540	
Autres immobilisations financières	1 307	
PRODUITS DES CESSIONS		2 367
OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION*		300
EMPRUNTS		11 897
EXCEDENT N-1		0
LES DEPENSES		24 008
LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (avec Reports)		20 209
Economie	4 519	
Petite enfance, enfance, jeunesse	2 128	
Sport	175	
Urbanisme Habitat	2 761	
Politique de la ville	285	
Gens du voyage	891	
Tourisme	315	
Aménagement de l'espace	1 230	
Fonds de concours du pacte financier	1 000	
Environnement et Eaux pluviales	790	
Autres opérations de renouvellement	2 295	
OPERATIONS D'ORDRE		108
OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION*		300
REMBOURSEMENT DE LA DETTE		1 260
DEFICIT N-1		2 131

* avances marchés publics et opérations patrimoniales

La répartition des **nouveaux crédits inscrits pour 2024** par politique publique vise à décliner, pour les principaux secteurs d'intervention de La Cali, les moyens qui leur sont alloués en dépenses réelles :

a) Le développement économique : 4.7 M€

- Les réserves foncières (2 M€)
- **Le développement des commerces ruraux (289 k€) - APCP**
- **Les villages artisanaux de Saint-Denis-de-Pile et Coutras (511 k€) - APCP**

- Le soutien aux entreprises (552 k€)
- Des travaux d'aménagement sur les différentes zones d'activité communautaires (990 k€)
- Immobilier d'entreprises (327 k€)

b) La petite enfance, l'enfance et la jeunesse : 2.13 M€

- **Le site de l'école des Girondins avec le relogement de la crèche de Libourne (838 k€) - APCP**
- **Les études pour l'aménagement des 5 ALSH communautaires (805 k€) - APCP**
- Travaux d'aménagement des espaces jeunes (130 k€)

c) Le sport : 175 k€

- Subvention d'équilibre Collège de Coutras (équipement sportif) (150 k€)

d) L'urbanisme et l'habitat : 2.76 M€

- **Elaboration du PLUi et révision/modification en cours des documents communaux de planification urbaine (1 315 k€) - APCP**
- **Les aides à la production de logements locatifs sociaux (452 k€) - APCP, les aides à l'amélioration de l'habitat privé (750 k€) - APCP, la participation à la concession d'aménagement Cœur de Bastide à Libourne (244 k€) – APCP**

e) La politique de la ville : 285 k€

- **Le projet de Maison de l'entreprise et de l'emploi (194 k€) - APCP**
- Projet Bus France Services (91 k€)

f) L'accueil des gens du voyage : 891 k€

- **Création de terrains familiaux à Vayres, Libourne et Izon (700 k€) - APCP**
- Programme annuel de travaux et d'amélioration des aires d'accueil (190 k€)

g) Le tourisme : 315 k€

- Train de Guîtres (100 k€)
- Aménagement de pontons (210 k€)

h) L'aménagement de l'espace : 1.23 M€

- Le Pôle d'échange multimodal à Libourne (738 k€)
- Opération « vélo » (100 k€)
- La participation à l'aire de covoiturage d'Abzac (110 k€)
- Le projet de Gironde Haut Méga (100 k€/ an sur 18 ans)
- Appui aux communes pour l'enfouissement de la fibre et de la téléphonie mobile (50 k€)
- Raccordement à la fibre des bâtiments communautaires (120 k€)

i) Les fonds de concours auprès des communes

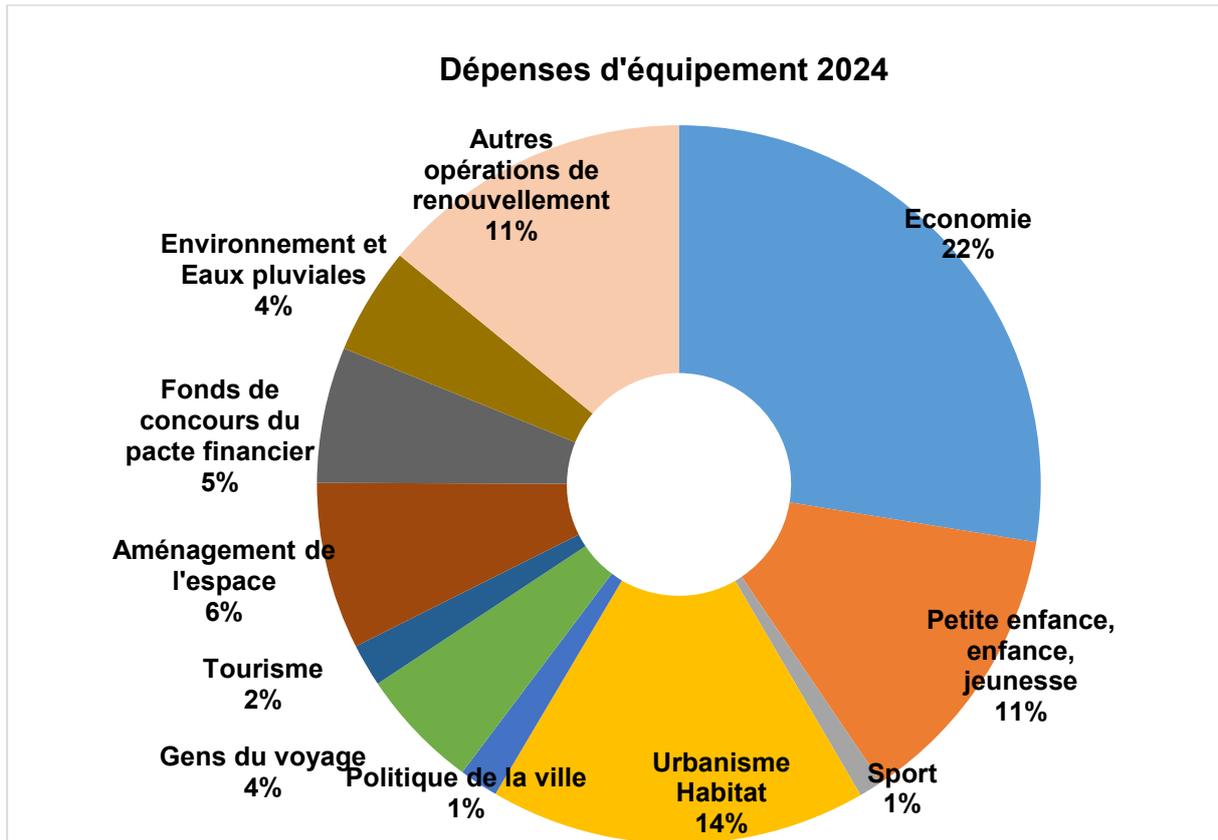
Dans le cadre du nouveau pacte financier et fiscal, une enveloppe de **1 M€** dont le montant définitif sera validé par la Conférence des Maires

j) Environnement et Eaux pluviales : 790 k€

- Schéma directeur des eaux pluviales (70 k€)
- Travaux eaux pluviales (370 k€)
- Travaux de construction Observatoire de l'Abeille (350 k€)

k) **Les autres opérations de renouvellement (2.3 M€)**

Elles regroupent les dépenses liées aux travaux courants du patrimoine communautaire et à ses équipements (mobilier, informatique et téléphonie, flotte automobile,...)



II –VUE D’ENSEMBLE DES BUDGETS ANNEXES

1) BUDGET ANNEXE TRANSPORT

- Résultat de la section de fonctionnement : + 489 936.44 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 422 438.36 €
- Résultat cumulé : + 912 374.80 €

- Résultat de la section d'investissement : - 254 002.11 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 21 777.89 €
- Résultat cumulé : - 275 780.00 €
- Solde des restes à réaliser : - 48 887.30 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 587 707.50 €
Report du déficit d'investissement (article R001)	- 275 780.00 €
Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068)	+ 324 667.30 €

Le budget primitif du budget annexe transport 2024 s'élève à 10.4 M€ en fonctionnement (9 M€ en 2023) **et à 1.4 M€ en investissement** (1.6 M€ en 2023). Ce budget est en hausse de **11 %** par rapport au budget primitif 2023.

Ce budget annexe est géré en H.T. et est soumis à l'instruction comptable M43. Il comprend le contrat de concession du réseau de transport de La Cali et la mise en place de nouveaux services, le nouveau contrat de marché public pour l'exploitation du transport scolaire et intègre depuis 2023 le déploiement du plan de mobilité douce.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- **Le transport scolaire (3 M€), le transport urbain et interurbain (6.4 M€) et les autres mobilités, dont les vélos en libre-service (103 k€) ;**
- Les charges de personnel du service transport directement affectées sur ce budget annexe **(298 k€) ;**
- Les dépenses générales de fonctionnement **(100 k€)** qui comprennent principalement les cotisations, la maintenance et l'entretien des abris-voyageurs ;
- Les opérations financières - amortissement, frais financiers et dépenses imprévues **(429 k€) ;**

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- Le versement mobilité **(5.3 M€)** avec un taux à 0.8% sur une année pleine, soit une évolution de +23% (+ 1 M€). La base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. En 2024, la part du versement

mobilité s'élève à 51% dans le total des produits de fonctionnement du budget annexe.

- **Une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget général de 1.45 M€ en 2024 (1.45 M€ versés en 2023).**
- La participation de la Région (figée à **1,82 M€**) ;
- La participation familiale pour le transport scolaire (**627 k€**) ;
- Le remboursement du coût du service du transport des personnes à mobilité réduite par le CIAS (**400 k€**) ;
- La participation des communes desservies par Calibus (**106 k€**) ;

BUDGET ANNEXE TRANSPORT					
		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	8 716 500 €	9 006 500 €	10 072 800 €	10 393 500 €
	Dépenses Ordre	290 000 €		320 700 €	
	Recettes Réelles	9 006 500 €	9 006 500 €	10 393 500 €	10 393 500 €
	Recettes Ordre	- €	- €	-	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	1 611 277 €	1 611 277 €	1 352 000 €	1 402 000 €
	Dépenses Ordre	- €		50 000 €	
	Recettes Réelles	1 321 277 €	1 611 277 €	1 031 300 €	1 402 000 €
	Recettes Ordre	290 000 €	290 000 €	370 700 €	

Ce budget intègre **les opérations d'investissement suivantes** :

- 350 k€ pour le plan de mobilité douce (Schéma Vélo, Vélos en libre-service, autopartage-covoiturage) ;
- Le schéma directeur d'accessibilité des points d'arrêts inscrit en APCP (248 k€ H.T. de crédits de paiement 2024) ;
- Le déploiement et l'harmonisation des poteaux d'arrêts sur l'ensemble du réseau inscrit en APCP (178 k€ H.T. de crédits de paiement 2024) ;
- Les acquisitions de cellules de comptage et de vidéo-surveillance et l'habillage des véhicules de transport scolaire (110 k€ H.T.) ;
- Le logiciel de gestion des transports (55 k€) et l'acquisition d'un véhicule supplémentaire (25 k€) ;
- Le remboursement du capital de la dette s'élève à 60 k€. L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 1 M€ (1 emprunt avec un taux moyen de 4.96 % et une durée de vie moyenne de 10 ans).

Des dépenses financées par un emprunt prévisionnel (682 k€) et l'autofinancement (645 k€).

2) BUDGET ANNEXE CENTRES AQUATIQUES

- Résultat de la section de fonctionnement : + 500 430.26 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 549 653.30 €
- Résultat cumulé : + 1 050 083.56 €

- Résultat de la section d'investissement : + 154 996.47 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 911 195.50 €
- Résultat cumulé : - 756 199.03 €
- Solde des restes à réaliser : - 69 900.89 €



Affectation des résultats comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 223 983.64 €
Report du déficit d'investissement (article R001)	- 756 199.03 €
Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068)	+ 826 099.92 €

Le budget primitif du budget annexe Centres Aquatiques 2024 s'élève à 5.06 M€ en fonctionnement (4.6 M€ en 2023) et à 5.9 M€ en investissement (3.9 M€ en 2023). Ce budget est en hausse de **29 %** par rapport au budget primitif 2023, avec l'intégration de la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle et sous l'effet de l'évolution des charges financières et des amortissements.

Ce budget annexe est géré en T.T.C (une partie du service est assujetti à la TVA) et est soumis à l'instruction comptable M57.

Les dépenses de fonctionnement sont composées par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 1 556 k€, *dont 118 k€ pour la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle* (soit + 206 k€ par rapport à 2023) ;
- Les dépenses de personnel pour 2 M€, *dont 130 k€ pour la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle* (soit + 235 k€ par rapport à 2023) ;
- Le remboursement des intérêts de la dette pour 454 k€ (soit + 52 k€) ;
- Les amortissements pour 273 k€ (soit + 115 k€) et le virement à la section d'investissement pour 750 k€ (soit -150 k€ par rapport à 2023) ;

Des dépenses de fonctionnement financées par les recettes de fonctionnement:

- 1 787 k€ pour les recettes des services (soit + 237 k€ par rapport à 2023) ;
- **3,04 M€ de subvention d'équilibre prévisionnelle du budget général (2.55 M€ versés en 2023) dont 133k€ financés par l'AC de Saint-Seurin-sur- l'Isle proratisés sur 5 mois** ; la subvention de fonctionnement versée par le budget principal, nécessaire à l'équilibre du budget, est en hausse de 19 %. La subvention représente 60 % des recettes de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE CENTRES AQUATIQUES

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	3 746 800 €	4 657 000 €	4 036 400 €	5 059 000 €
	Dépenses Ordre	910 200 €		1 022 600 €	
	Recettes Réelles	4 657 000 €	4 657 000 €	5 059 000 €	5 059 000 €
	Recettes Ordre	- €		- €	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	3 947 000 €	3 947 000 €	5 692 000 €	5 905 000 €
	Dépenses Ordre	- €		213 000 €	
	Recettes Réelles	2 889 800 €	3 947 000 €	4 669 400 €	5 905 000 €
	Recettes Ordre	1 057 200 €		1 235 600 €	

Ce budget intègre **les opérations d'investissement suivantes** :

- Les installations photovoltaïques inscrites en APCP (2.1 M€ de crédits de paiement 2024) ;
- Les travaux d'aménagement de la piscine de Saint-Seurin-sur-l 'Isle (1.2 M€ de crédits de paiement 2024) ;
- Les équipements et matériels divers (503 k€) ;
- 60 k€ pour la clôture des paiements des travaux d'aménagement du Centre Aquatique.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 943 k€. L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 18.7 M€ (8 emprunts avec un taux moyen de 2.39 % et une durée de vie moyenne de 9 ans et 9 mois).

Ces dépenses sont financées par le virement (750 k€) et l'affectation des résultats (826 k€), par les dotations aux amortissements (273 k€), par les subventions et le FCTVA (818 k€) et par un emprunt d'équilibre de 3 M€.

3) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE FRAPPE

- Résultat de la section de fonctionnement : 0 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 1 110.26 €
- Résultat cumulé : + 1 110.26 €

- Résultat de la section d'investissement : + 159 563.89 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 481 901.30 €
- Résultat cumulé : + 641 465.19 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 1 110.26 €
Report de l'excédent d'investissement (article R001)	+ 641 465.19 €

Le budget primitif du budget annexe Zone d'activités de Frappe 2024 s'élève à 165 k€ en fonctionnement (46 k€ en 2023) et à 660 k€ en investissement (526 k€ en 2023).

Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M57.

Le budget 2024 prévoit :

- Le projet d'extension de la Zone 3 de Frappe (134 k€) et le remboursement de la dette (6 k€ d'intérêts) ;
- L'équilibre budgétaire de ce budget 2024 prévoit un reversement au Budget général de 446 k€ en investissement.
- Le remboursement du capital de la dette s'élève à 55 k€. L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 689 k€ (1 emprunt avec un taux moyen de 0.86 % et une durée de vie moyenne de 6 ans et 1 mois).

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE					
		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	6 100 €	45 600 €	141 110 €	165 031 €
	Dépenses Ordre	39 500 €		23 921 €	
	Recettes Réelles	45 600 €	45 600 €	1 110 €	165 031 €
	Recettes Ordre	- €	45 600 €	163 921 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	526 402 €	526 402 €	501 495 €	659 386 €
	Dépenses Ordre	- €		157 921 €	
	Recettes Réelles	486 902 €	526 402 €	641 465 €	659 386 €
	Recettes Ordre	39 500 €		17 921 €	

4) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES D'EYGRETEAU 1 ET 2

- Résultat de la section de fonctionnement : + 0.5 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 0 €
- Résultat cumulé : + 0.5 €

- Résultat de la section d'investissement : 0 €
- Résultat de l'exercice antérieur : 0 €
- Résultat cumulé : 0 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 0.5 €
Report de l'excédent d'investissement (article R001)	+ 0 €

Le budget primitif du budget annexe Zone d'activités d'Eygreteau 1 et 2 2024 s'élève à 870 k€ en fonctionnement (702 k€ en 2023) et à 860 k€ en investissement (700 k€ en 2023).

Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M57.

Les inscriptions budgétaires 2024 comprennent :

- La vente de terrains (4 lots pour 496 k€ et 2 lots dédiés au projet de village artisanal rachetés par La Cali pour 291 k€) ;
- L'équilibre budgétaire de ce budget 2024 nécessite une subvention du Budget général à hauteur de 122 k€ en fonctionnement et prévoit un reversement de 850 k€ en investissement.
- Ce budget ne dispose pas de stock de dette.

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU 1 ET 2

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	2 000 €	702 000 €	10 000 €	870 407 €
	Dépenses Ordre	700 000 €		860 407 €	
	Recettes Réelles	702 000 €	702 000 €	860 407 €	870 407 €
	Recettes Ordre	- €		10 000 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	700 000 €	700 000 €	850 407 €	860 407 €
	Dépenses Ordre	- €		10 000 €	
	Recettes Réelles	- €	700 000 €	- €	860 407 €
	Recettes Ordre	700 000 €		860 407 €	

5) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES D'EYGRETEAU 3 ET 4

- Résultat de la section de fonctionnement : + 0 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 0 €
- Résultat cumulé : + 0.5 €

- Résultat de la section d'investissement : - 1 949 768.00 €
- Résultat de l'exercice antérieur : 0 €
- Résultat cumulé : - 1 949 768.00 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 0 €
Report du déficit d'investissement (article R001)	- 1 949 768 €

Le budget primitif du budget annexe Zone d'activités d'Eygreteau 3 et4 2024 s'élève à 5.3 M€ en fonctionnement (4.3 M€ en 2023) et à 7.4 M€ en investissement (4.3 M€ en 2023).

Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M57.

Les inscriptions budgétaires 2024 comprennent :

- La suite des acquisitions foncières et leur viabilisation (2.4 M€) ;
- L'équilibre budgétaire de ce budget 2024 nécessite un recours à l'emprunt (4.5 M€)
- Ce budget ne dispose pas à ce jour de stock de dette.

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU 3 ET 4

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	4 300 000 €	4 300 000 €	2 415 000 €	5 335 768 €
	Dépenses Ordre	- €		2 920 768 €	
	Recettes Réelles	- €	4 300 000 €	- €	5 335 768 €
	Recettes Ordre	4 300 000 €		5 335 768 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	- €	4 300 000 €	2 099 768 €	7 375 536 €
	Dépenses Ordre	4 300 000 €		5 275 768 €	
	Recettes Réelles	- €	4 300 000 €	4 514 768 €	7 375 536 €
	Recettes Ordre	4 300 000 €		2 860 768 €	

6) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE CAMPARIAN

- Résultat de la section de fonctionnement : 0 €
- Résultat de l'exercice antérieur : 0 €
- Résultat cumulé : 0 €

- Résultat de la section d'investissement : 17 966.78 €
- Résultat de l'exercice antérieur : 0 €
- Résultat cumulé : 17 966.78 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 0 €
Report de l'excédent d'investissement (article R001)	+ 17 966.78 €

Le budget primitif du budget annexe Zone d'activités de Camparian 2024 s'élève à 4.53 M€ en fonctionnement (4.6 M€ en 2023) et à 4.54 M€ en investissement (4.6 M€ en 2023).

Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M57.

Les inscriptions budgétaires 2024 comprennent :

- Les dépenses d'acquisition foncière (4 M€)
- Le financement par un emprunt (4 M€).
- Ce budget ne dispose pas de stock de dette.

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	4 621 000 €	4 621 000 €	4 035 767 €	4 529 800 €
	Dépenses Ordre	- €		494 033 €	
	Recettes Réelles	- €	4 621 000 €	- €	4 529 800 €
	Recettes Ordre	4 621 000 €		4 529 800 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	- €	4 621 000 €	20 000 €	4 537 800 €
	Dépenses Ordre	4 621 000 €		4 517 800 €	
	Recettes Réelles	4 621 000 €	4 621 000 €	4 055 767 €	4 537 800 €
	Recettes Ordre	- €		482 033 €	

7) BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

- Résultat de la section de fonctionnement : + 19 190.64 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 37 665.32 €
- Résultat cumulé : + 56 855.96 €

- Résultat de la section d'investissement : - 160.20 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 621.05 €
- Résultat cumulé : + 460.85 €
- Solde des restes à réaliser : -8 837.00 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 48 479.81 €
Report de l'excédent d'investissement (article R001)	+ 460.85 €
Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068)	+ 8 376.15 €

Le budget primitif du budget annexe Pépinière d'entreprises 2024 s'élève à 288 k€ en fonctionnement (210 k€ en 2023) et à 118 k€ en investissement (37 k€ en 2023).

Ce budget annexe est géré en H.T. et est soumis à l'instruction comptable M57.

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la gestion de la Pépinière/ hôtel d'entreprises à Izon et sont composées principalement par :

- La valorisation du personnel issu du budget principal à hauteur de 80 k€ ;
- Les charges de fonctionnement courant pour 97 k€ ;
- Les amortissements pour 7.9 k€ ;
- Le virement à la section d'investissement pour 100.8 k€ ;

Le financement des **dépenses de fonctionnement** provient à 28 % des loyers et des prestations de services facturées aux entreprises résidentes et à 72% par **une subvention d'équilibre prévisionnelle du Budget général d'un montant de 172 k€ (contre 110 k€ au budget 2023).**

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FUNCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	174 729 €	210 308 €	179 600 €	288 350 €
	Dépenses Ordre	35 579 €		108 750 €	
	Recettes Réelles	210 308 €	210 308 €	288 350 €	288 350 €
	Recettes Ordre	- €		- €	

INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	37 200 €	37 200 €	118 087 €	118 087 €
	Dépenses Ordre	- €		- €	
	Recettes Réelles	1 621 €	37 200 €	9 337 €	118 087 €
	Recettes Ordre	35 579 €		108 750 €	

En investissement, 108 k€ sont prévus pour des travaux d'aménagement des locaux et équipements de la Pépinière, autofinancés par le virement de la section d'investissement (100 k€) et les amortissements (8 k€). Ce budget ne dispose pas de stock de dette.

8) BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION

- Résultat de la section de fonctionnement : + 3 312.89 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 33 689.74 €
- Résultat cumulé : + 37 002.63 €

- Résultat de la section d'investissement : - 46 077.24 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 60 469.92 €
- Résultat cumulé : + 14 392.68 €
- Solde des restes à réaliser : - 45 750.00 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 5 645.31 €
Report de l'excédent d'investissement (article R001)	+ 14 392.68 €
Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068)	+ 31 357.32 €

Le budget primitif du budget annexe Port de Libourne-Saint Emilion 2024 s'élève à 397 k€ en fonctionnement (424 k€ en 2023) et à 342 k€ en investissement (276 k€ en 2023).

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. et disposant de la seule autonomie financière ; il est soumis à l'instruction comptable M4.

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la gestion du Port dont :

- Les dépenses de personnel pour 116 k€
- Les charges de fonctionnement courant pour 92 k€
- Les charges financières pour 12 k€
- Les amortissements pour 167 k€

Des dépenses de fonctionnement financées par des recettes estimées à 215 k€ (croisiéristes et redevances d'occupation) et **une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget général de 103 k€ en 2024 (89 k€ en 2023).**

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE SAINT EMILION

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
 FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	258 995 €	424 295 €	229 500 €	396 800 €
	Dépenses Ordre	165 300 €		167 300 €	
	Recettes Réelles	337 695 €	424 295 €	325 200 €	396 800 €
	Recettes Ordre	86 600 €		71 600 €	

INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	189 310 €	275 910 €	250 550 €	342 150 €
	Dépenses Ordre	86 600 €		91 600 €	
	Recettes Réelles	110 610 €	275 910 €	154 850 €	342 150 €
	Recettes Ordre	165 300 €		187 300 €	

Ce budget intègre les **opérations d'investissement** suivantes : 40 k€ pour les études relatives aux berges, 64 k€ pour des travaux et équipements divers (pontons, embâcle), 21 k€ pour l'achat d'un moteur et d'une remorque de bateau.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 78 k€. L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 867 k€ (2 emprunts avec un taux moyen de 1.35 % et une durée de vie moyenne de 5 ans et 8 mois).

Ces dépenses sont financées par les excédents (46 k€), par les dotations aux amortissements (167 k€) et par un emprunt prévisionnel (109 k€).

9) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CALI – LIBOURNE

- Résultat de la section de fonctionnement : + 2 256 253.23 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 148 848.20 €
- Résultat cumulé : + 2 405 101.43 €

- Résultat de la section d'investissement : - 1 417 341.12 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 486 472.73 €
- Résultat cumulé : - 1 903 813.85 €
- Solde des restes à réaliser : - 32 144.58 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 469 143.00 €
Report du déficit d'investissement (article R001)	-1 903 813.85 €
Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068)	+ 1 935 958.43 €

Le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif de La Cali – Libourne 2024 s'élève à 4.4 M€ en fonctionnement (3.6 M€ en 2023) et à 12.4 M€ en investissement (10.2 M€ en 2023).

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 262 k€ (redevances, fournitures, entretien, AMO pour le suivi du contrat de concession, remboursement des services communs) ;
- Les charges de personnel pour 279 k€ ;
- Les charges financières pour 800 k€ ;
- Les amortissements pour 1.12 M€ ;
- Le virement à la section d'investissement pour 1.7 M€

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- 3.5 M€ pour la redevance part collectivités (la taxe est fixée à 2 € HT le m3) et 300 k€ pour les rejets non domestiques ;
- 160 k€ pour la refacturation auprès du syndicat Est-Libournais ;
- 52 k€ pour les mises à disposition de personnel ;
- 45 k€ pour les frais de contrôle et redevance ;
- 140.8 k€ pour les amortissements et 469 k€ de résultats n-1

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOURNE

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	1 228 813 €	3 595 813 €	1 508 800 €	4 377 000 €
	Dépenses Ordre	2 367 000 €		2 868 200 €	
	Recettes Réelles	3 462 813 €	3 595 813 €	4 236 200	4 377 000 €
	Recettes Ordre	133 000 €		140 800 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	9 890 090 €	10 223 090 €	11 997 200 €	12 438 000 €
	Dépenses Ordre	333 000 €		440 800 €	
	Recettes Réelles	7 656 090 €	10 223 090 €	9 269 800 €	12 438 000 €
	Recettes Ordre	2 567 000 €		3 168 200 €	

Ce budget intègre les **opérations d'investissement** suivantes : le programme séparatif pour 2 M€ (APCP), le programme de réhabilitation pour 1.2 M€ (APCP), le programme Bassin Bastide pour 2.2 M€ (APCP), la station d'épuration de Condat pour 2.71 M€ (APCP), divers travaux et extensions de réseaux (100 k€), des équipements récurrents pour les besoins du service (11 k€) et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées (100 k€).

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1.35 M€. L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 27.97 M€ (15 emprunts avec un taux moyen de 2.83 % et une durée de vie moyenne de 11 ans et 4 mois).

Ces dépenses sont financées par le virement à l'investissement (1.7 M€), par les dotations aux amortissements (1.12 M€), les subventions (2.4 M€) et par un emprunt prévisionnel (4.5 M€).

10) BUDGET ANNEXE EAU DE LA CALI – LIBOURNE

- Résultat de la section de fonctionnement : + 76 536.90 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 18 412.68 €
- Résultat cumulé : + 94 949.58 €

- Résultat de la section d'investissement : - 211 128.77 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 460 020.79 €
- Résultat cumulé : + 248 892.02 €
- Solde des restes à réaliser : - 9 770.56 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 94 949.58 €
Report de l'excédent d'investissement (article R001)	+ 248 892.02 €

Le budget primitif du budget annexe Eau de La Cali – Libourne 2024 s'élève à 516.1 k€ en fonctionnement (423.7 k€ en 2023) et à 1 136 k€ en investissement (1 066 k€ en 2023).

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 105.9 k€ (redevances, cotisations, fournitures, entretien, AMO pour le suivi du contrat de concession, remboursement des services communs) ;
- Le remboursement des charges de personnel pour 57.8 k€ ;
- Les charges financières pour 75 k€ ;
- Les amortissements pour 247 k€ ;

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- 330 k€ pour la redevance part collectivités (la taxe est fixée à 0.206 € le m3) ;
- 85 k€ pour les autres redevances ;
- 95 k€ de résultats n-1

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE					
		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FUNCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	186 695 €	423 695 €	269 100 €	516 100 €
	Dépenses Ordre	237 000 €		247 000 €	
	Recettes Réelles	417 595 €	423 695 €	510 000 €	516 100 €
	Recettes Ordre	6 100 €		6 100 €	
	Dépenses Réelles	1 109 800 €	1 165 900 €	1 079 900 €	1 136 000 €
	Dépenses Ordre	56 100 €		56 100 €	

INVESTISSEMENT	Recettes Réelles	878 900 €	1 165 900 €	839 000 €	1 136 000 €
	Recettes Ordre	287 000 €		297 000 €	

Ce budget intègre les **opérations d'investissement** suivantes : la réhabilitation des châteaux d'eau pour 120 k€ (APCP), la réhabilitation des réseaux d'eau potable pour 500 k€ (APCP), l'enveloppe récurrente annuelle pour divers travaux sur les réseaux en fonction des projets d'urbanisation (60 k€), les travaux de mise en sécurité des périmètres de protection des forages d'eau potable (120 k€), le forage des Dagueys (10 k€) et le schéma directeur d'eau potable (60 k€).

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 170 k€. L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 2.97 M€ (7 emprunts avec un taux moyen de 2.43 % et une durée de vie moyenne de 10 ans et 4 mois).

Ces dépenses sont financées par les excédents (249 k€), par les dotations aux amortissements (247 k€), les subventions (226 k€) et par un emprunt prévisionnel (364 k€).

11) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CALI – LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL

- Résultat de la section de fonctionnement : + 106 923.45 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 20 672.68 €
- Résultat cumulé : + 127 596.13 €

- Résultat de la section d'investissement : - 126 374.78 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 16 333.55 €
- Résultat cumulé : - 110 041.23 €
- Solde des restes à réaliser : - 5 640.28 €

➔ Affectation des résultats comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 11 914.62 €
Report du déficit d'investissement (article R001)	- 110 041.23€

Le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif de La Cali – Les Billaux Lalande de Pomerol 2024 s'élève à 318.6 k€ en fonctionnement (475 k€ en 2023) et à 299.6 k€ en investissement (363 k€ en 2023).

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 200.5 k€ (contrat pour l'exploitation des réseaux d'assainissement, AMO pour le suivi du contrat, remboursement des services communs) ;
- Les charges financières pour 33.5 k€ ;
- Les amortissements pour 78 k€ ;

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- 240 k€ pour la redevance part collectivités (la taxe est fixée à 2.68 € le m3 et l'abonnement fixé à 75 €) ;
- 25 k€ pour la PFAC ;
- 34 k€ les amortissements ;

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	248 822 €	474 822 €	240 600 €	318 600 €
	Dépenses Ordre	226 000 €		78 000 €	
	Recettes Réelles	376 822 €		284 600 €	

	Recettes Ordre	98 000 €	474 822 €	34 000 €	318 600 €
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	265 400 €	363 400 €	265 600 €	299 600 €
	Dépenses Ordre	98 000 €		34 000 €	
	Recettes Réelles	137 400 €	363 400 €	221 600 €	299 600 €
	Recettes Ordre	226 000 €		78 000 €	

Ce budget intègre **les opérations d'investissement suivantes** : enveloppe de travaux (20 k€) et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées (60 k€).

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 70 k€. L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 1.54 M€ (5 emprunts avec un taux moyen de 2.18 % et une durée de vie moyenne de 10 ans et 3 mois).

Ces dépenses sont financées l'autofinancement (116 k€), par les dotations aux amortissements (78 k€), les subventions (30 k€) et par un emprunt prévisionnel (76 k€).

12) BUDGET ANNEXE EAU DE LA CALI – LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL

- Résultat de la section de fonctionnement : + 39 327.27 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 202 575.58 €
- Résultat cumulé : + 241 902.85 €
- Résultat de la section d'investissement : + 5 466 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 146 558.92 €
- Résultat cumulé : + 152 024.92 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 241 902.85 €
Report de l'excédent d'investissement (article R001)	+ 152 024.92 €

Le budget primitif du budget annexe Eau de La Cali – Les Billaux Lalande de Pomerol 2024 s'élève à 275.5 k€ en fonctionnement (242.5 k€ en 2023) et à 165 k€ en investissement (152.5 k€ en 2023).

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

Ce budget est équilibré par la taxe qui est fixée à 0.113€ le m³ et par l'abonnement fixé à 25€.

BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL					
		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	236 579 €	242 580 €	266 400 €	275 500 €
	Dépenses Ordre	6 001 €		9 100 €	
	Recettes Réelles	242 380 €	242 580 €	275 300 €	275 500 €
	Recettes Ordre	200 €		200 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	152 360 €	152 560 €	164 800 €	165 000 €
	Dépenses Ordre	200 €		200 €	
	Recettes Réelles	146 559 €	152 560 €	152 025 €	165 000 €
	Recettes Ordre	6 001 €		9 100 €	

Ce budget intègre **les opérations d'investissement suivantes** : enveloppe de travaux (110 k€) et le schéma directeur d'eau potable (20 k€).

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement (152 k€), par les dotations aux amortissements (9.1 k€), les subventions (3.9 k€).

Ce budget ne dispose pas de stock de dette.

13) BUDGET ANNEXE REGIE COMMUNAUTAIRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CALI

- Résultat de la section de fonctionnement : - 2 400 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 2 534.90 €
- Résultat cumulé : + 134.90 €

➔ Affectation par anticipation des résultats comme suit :

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 134.90 €
--	-------------------

Le budget primitif du budget annexe Spanc 2024 s'élève à 6.8 k€ en fonctionnement (11.3 k€ en 2023) pour les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol. Ce budget est équilibré par les facturations des contrôles.

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. et disposant de la seule autonomie financière ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

BUDGET ANNEXE SPANC

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	11 300 €	11 300 €	6 830 €	6 830 €
	Dépenses Ordre	- €		- €	
	Recettes Réelles	11 300 €	11 300 €	6 830 €	6 830 €
	Recettes Ordre	-		-	

14) BUDGET ANNEXE GEMAPI

- Résultat de la section de fonctionnement : + 249 465.68 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 16 830.21 €
- Résultat cumulé : + 266 295.89 €

- Résultat de la section d'investissement : -138 747.18 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 372 300 €
- Résultat cumulé : + 233 552.82 €
- Solde des restes à réaliser : - 199 553.65 €

 **Affectation des résultats comme suit :**

Report de l'excédent de fonctionnement (article R002)	+ 266 295.89 €
Report de l'excédent d'investissement (article R001)	+ 233 552.82 €

Le budget primitif du budget annexe Gemapi 2024 s'élève à 1.10 M€ en fonctionnement (847 k€ en 2023) et à 1.22 M€ en investissement (1.49 M€ en 2023).

Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M57. La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » est définie par les compétences citées aux 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 145 k€ (entretien des digues, ...) ;
- Les dépenses de personnel valorisées pour 127 k€ ;
- Les contributions au fonctionnement des ASA et aux syndicats de rivières (476 k€) ;
- Les charges financières pour 40 k€ ;
- Le virement à la section d'investissement pour 230 k€ ;

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- Le produit de la taxe relative à la gestion de milieux aquatiques et préventions des inondations, mise en place depuis 2018 et qui s'établit en 2024 à 830 k€ (identique au produit 2023).

BUDGET ANNEXE GEMAPI

		BP 2023	TOTAL 2023	BP 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles	766 831 €	846 831 €	817 650 €	1 097 000 €
	Dépenses Ordre	80 000 €		279 350 €	
	Recettes Réelles	846 831 €	846 831 €	1 097 000 €	1 097 000 €
	Recettes Ordre	-		-	
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles	1 342 873 €	1 492 873 €	1 069 800 €	1 219 800 €
	Dépenses Ordre	150 000 €		150 000 €	
	Recettes Réelles	1 262 873 €	1 492 873 €	790 450 €	1 219 800 €
	Recettes Ordre	230 000 €		429 350 €	

Ce budget intègre **les opérations d'investissement suivantes** : l'étude sur les systèmes d'alerte d'endiguement (445 k€), des travaux de restauration des digues (100 k€), des acquisitions foncières (196 k€), les équipements en systèmes d'alerte locale (30 k€) et un 2^{ème} véhicule de service (35 k€).

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 40 k€. L'encours de la dette au 01/01/2024 s'élève à 1 M€ (Un emprunt avec un taux moyen de 3.39 % et une durée de vie moyenne de 12 ans et 7 mois).

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement (230 k€ de virement et 49 k€ d'amortissement), par des subventions (FEDER et Département pour 165 k€), par le FCTVA (136 k€) et par un emprunt prévisionnel (256 k€).